

En bref, le calendrier du déconfinement

Les adaptations au confinement, entamé le 30 octobre pour freiner la progression de l'épidémie de Covid-19, ont été annoncées, ce mardi soir, à la télévision par Emmanuel Macron



En bref, le calendrier du déconfinement

Un petit récapitulatif du calendrier prévu :

- **le 28 novembre** : réouverture des petits commerces ; élargissement de la règle du 1 kilomètre autour de chez soi, qui passe à 20 kilomètres et 3 heures.

Soulagement pour les petits commerçants. Les librairies, les disquaires, les bibliothèques et archives pourront eux aussi rouvrir. Enfin, terminé le "click and collect", retour à l'accueil en boutiques !

Les offices religieux seront permis dans une stricte limite de 30 personnes.

Mais attention, l'attestation restera obligatoire. La France est pourtant l'un des rares pays au monde, avec l'Italie et une partie de l'Espagne, à l'avoir mise en place. Rédigée dans un langage administratif à souhait, elle avait affolé plus d'une personne à sa mise en place en mars, notamment tous ceux qui n'avaient pas d'imprimante à la maison. Avant d'avoir en avril, son pendant numérique. En novembre, l'idée de départ était toujours la même : compliquer la vie de tous. "Il ne s'agit pas de faciliter la vie des Français", avait expliqué, en son temps, Christophe Castaner, le ministre de l'Intérieur de l'époque. Là au moins, l'objectif avait été atteint !

- **le 15 décembre** : rétablissement d'un couvre-feu de 21 h à 7 h du matin et la fin du confinement ; retour des déplacements inter-régions permettant ainsi de fêter Noël en famille

Les fêtes de fin d'année, le 24 et le 31, échapperont à la règle du couvre-feu. Les grands rassemblements ne seront pas autorisés, notamment pour le réveillon du jour de l'an, tout comme l'ouverture des lieux susceptibles d'accueillir une forte concentration de gens, notamment dans les lieux clos.

Le public pourra retrouver le chemin des musées, salles de cinéma, théâtres, à partir de cette date, mais toujours dans le cadre des protocoles sanitaires avec l'organisation de représentations en fin de journée.

- **le 20 janvier** : le couvre-feu sera décalé et les restaurants ouvriront de nouveau.

Déception et consternation pour les métiers de la restauration à l'annonce de cette date envisagée pour leur permettre d'accueillir à nouveau leur clientèle.

En revanche, rien de prévu pour les bars et les discothèques qui resteront fermés.

Grosse incertitude en ce qui concerne les stations de ski : elles ne pourront pas ouvrir à Noël. Alors quand ? Sans doute courant janvier également.

Prochaine rendez-vous d'informations : jeudi matin, jour où Jean Castex, le Premier ministre, tiendra une conférence de presse afin de détailler les assouplissements au confinement annoncés, ce mardi, par Emmanuel Macron.